

Le 15 mars 2018

Amali Seneviratne
Directrice, activités techniques
Association actuarielle internationale
99, rue Metcalfe, bureau 1203
Ottawa (Ontario)
K1P 6L7

**Objet : Commentaires de l'Institut canadien des actuaires au sujet du document de l'AAI
« Measuring and Reporting Actuarial Obligations of Social Security Systems – IAA
Recommendations »**

Madame Seneviratne,

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme bilingue national et le porte-parole de la profession actuarielle au Canada. Ses membres se vouent à fournir des services et des conseils actuariels de la plus haute qualité. L'Institut fait passer l'intérêt public avant les besoins de la profession et de ses membres.

Étant donné que plusieurs de ses membres œuvrent dans le domaine de la sécurité sociale, l'ICA est heureux de pouvoir fournir des commentaires sur le projet de document intitulé « Measuring and Reporting Actuarial Obligations of Social Security Systems – IAA Recommendations », préparé par le Comité de la sécurité sociale de l'Association actuarielle internationale. Nous croyons que les recommandations qui s'y trouvent sont judicieuses, et plus particulièrement la proposition d'utiliser une méthode avec entrants pour les programmes par répartition et les programmes partiellement capitalisés.

Nous sommes conscients que l'utilisation d'une méthode avec entrants nécessite l'adoption d'hypothèses importantes au sujet de ces derniers, ce qui pourrait produire des résultats trompeurs. Toutefois, nous croyons que les avantages de cette méthode pour ce qui est de garantir la viabilité à long terme des systèmes de retraite de sécurité sociale par répartition ou partiellement capitalisés dépassent ceux de la méthode sans entrants, laquelle ne tient pas compte adéquatement de la nature à long terme du contrat social et pourrait ainsi avoir une incidence défavorable sur un tel contrat. C'est ce que démontre clairement le document, et la méthode avec entrants a déjà donné de bons résultats au Canada.

Enfin, nous estimons que tout calcul actuariel relatif à la mesure et à la divulgation des obligations actuarielles contenu dans le rapport d'un système de sécurité sociale devrait être l'œuvre d'actuaires qualifiés, et qu'un tel rapport devrait inclure suffisamment d'information pour permettre l'évaluation de l'impact des diverses hypothèses utilisées.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de considérer nos commentaires. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Guillaume Turcotte en composant le 514-879-8917 ou en lui écrivant à gturcotte@eckler.ca.

Veillez recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente de l'Institut canadien des actuaires,

Sharon Giffen